

ARDHIS

A geometric paper sculpture, resembling a dodecahedron or a similar polyhedron, is the central focus. It is constructed from multiple triangular and quadrilateral faces, each made from a different page of an old map. The pages are folded and layered to create a three-dimensional effect. The colors of the paper range from deep red and orange to dark blue and purple. The map details, including lines, text, and geographical features, are visible on the various faces. The sculpture is placed on a rustic, weathered wooden surface, which adds to the historical and artistic feel of the image. The background is softly blurred, showing more of the wooden surface and some autumn leaves.

**Rapport financier
2020**

Bilan

Après une année 2019 exceptionnelle qui avait vu doubler le budget, l'année 2020 montre un retrait de près de 16 % du budget disponible par rapport à 2019, passant de à 113 219 euros à 95 191 euros. Le bilan de l'année 2020 montre néanmoins un excédent de 3 638 euros, en comparaison d'un excédent de 7 052 euros en 2019.

Cet équilibre montre une gestion maîtrisée et équilibrée des finances de l'Ardhis. En trésorerie, les versements des subventions arrivent préalablement aux dépenses, ce qui fait que la trésorerie est fortement et temporairement excédentaire en fin d'année

Faits marquants 2020

CRISE SANITAIRE

- Suspension des réunions mensuelles accueillant un grand nombre de demandeur-se-s d'asile et allègement du processus d'accueil.
- Diminution du nombre d'entretiens en lien avec les reports de l'Ofpra et de la CNDA.
- Absence d'évènements ou d'activités proposés aux usager-e-s, à l'exception de l'assemblée générale tenue dans les nouveaux locaux en juillet, de l'activité de l'équipe de football de l'Ardhis (Ardhis FC) dans le respect des règles sanitaires.
- Mobilisation des équipes pour une aide alimentaire aux demandeur-se-s les plus vulnérables pendant le confinement, financée par le Fonds Inkermann et un appel aux dons.
- Mesure d'allègement des loyers de la rue Chevreau par Paris-Habitat (pas d'allègement pour les autres loyers).

ESPACES DE TRAVAIL

- Occupation pleine et entière des locaux au 40 rue Laffitte proposés par le Plateau urbain.
- Signature d'un bail d'occupation au 18 rue Henri Chevreau et transfert du siège social.
- Investissement dans des travaux d'aménagement et d'adaptation du local au 18 rue Henri

Chevreau, financés sur fonds propres, mais aussi grâce aux aides de partenaires et à un emprunt bancaire.

FORMATION

- Lancement d'une offre de formation modulaire pour mieux accompagner les demandeur-se-s d'asile LGBTI avec recrutement en CDD d'une ingénieure pédagogique.

Produits d'exploitation

Baisse des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élevaient à 95 191 euros pour l'année 2020, en baisse de 15,9 % par rapport à 2019. Cela s'explique par plusieurs éléments défavorables en 2020. Tout d'abord, la baisse de l'enveloppe globale des dons des particuliers et des fondations (-12,9 %, soit -5 026 euros), et ce malgré :

- l'augmentation du soutien de la fondation Inkermann (+50 %) et des dons des particuliers (+23 %) qui ont permis notamment de financer l'aide alimentaire apportée aux demandeur-se-s d'asile pendant la période de confinement strict – les autres dons exceptionnels d'organisations privées, en revanche, ont plus fortement baissé, de près des 2/3 ;
- l'aide apportée par Paris-Habitat pour l'aménagement du nouveau local rue Henri Chevreau, à hauteur de 2 750 euros ;
- la dissolution de l'association la Cigale, à Dijon, laquelle a fait un don de 4 000 euros à l'Ardhis ;
- le don de Mousse, de 500 euros, partie d'un procès gagné en diffamation contre Jean-Marie Le Pen.

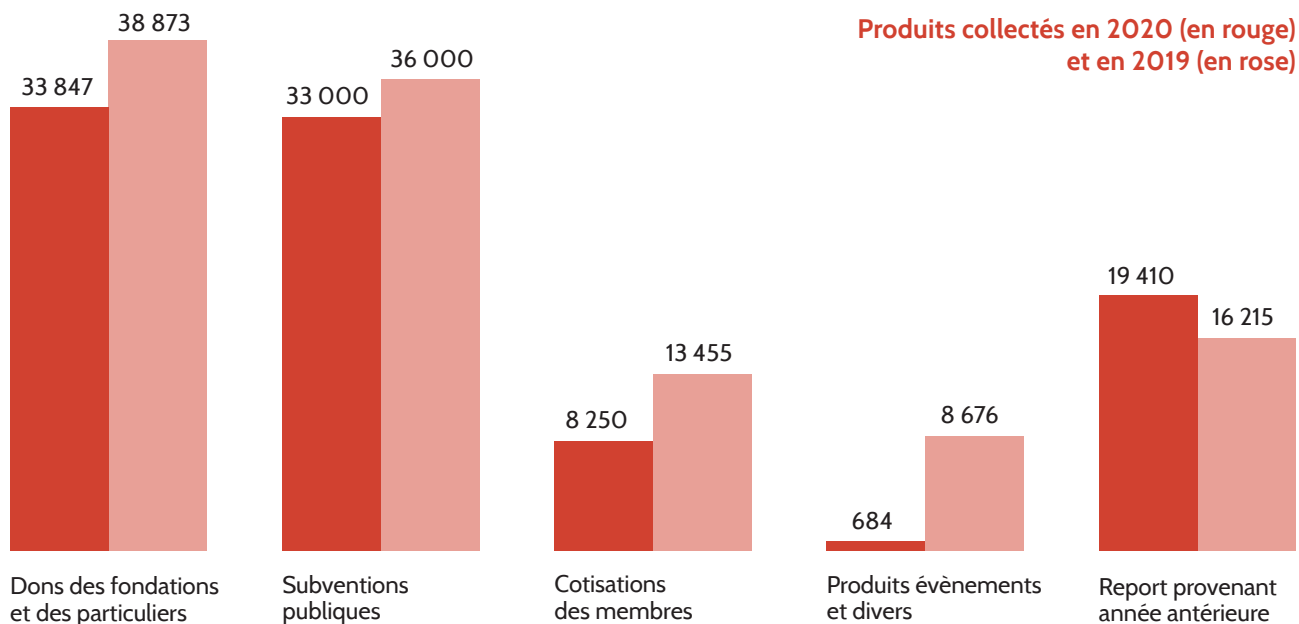
Par ailleurs, cela s'explique également par la baisse des subventions publiques (-8,3 %, soit -3 000 euros) :

- non-reconduction d'une subvention au titre du Fonds de développement de la vie associative (8 000 euros) ;
- le maintien au même niveau de la subvention de la Dilcrah – tandis que la ville de Paris a largement accru son soutien après l'importante augmentation déjà constatée en 2019.

Autre facteur explicatif, la quasi-absence d'évènements organisés par ou avec l'Ardhis à cause de la crise sanitaire (-7 900 euros).

Signalons enfin la forte baisse des cotisations (-39 %, soit -5 206 euros), qui étaient largement collectées lors des réunions mensuelles, lesquelles ont été annulées du fait de la crise sanitaire.

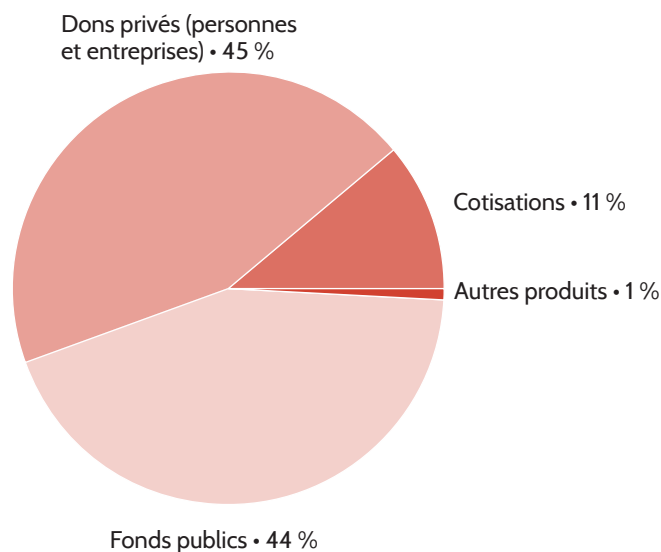
Pour autant, la différence des reprises des subventions affectées perçues les années précédentes et engagées l'année suivante, à hauteur de 19 410 euros en 2020 contre 16 215 en 2019, permet de compenser en partie.



Avenir et indépendance de l'association

Les sources de financements perçues en 2020 (hors reports) proviennent, à hauteur de 44 %, de finances publiques, à 45 % de dons de particuliers ou d'entreprises, et à 11 % de cotisations. Les autres produits des activités événementielles sont négligeables en 2020. Cet équilibre offre une indépendance à l'association vis-à-vis des pouvoirs publics, permet de construire l'avenir de l'association autant en compétences et en solidité financière, et illustre sa volonté de recherche active de financements.

Origine des financements



Charges d'exploitation

Pour se conformer à la réglementation comptable spécifique aux associations de loi de 1901 émise par le Comité de la réglementation comptable (CRC), les aides directes aux demandeur·se·s d'asile se retrouvent dorénavant en « autres charges ». Ce tableau permet de comparer chaque poste entre 2019 et 2020.

	2019 réel	2019 après reclassement	2020 réel	Évolutions
Achats et charges externes	64 427	55 217	46 191	-16,3 %
Impôts, taxes et versements	0	0	66	-
Salaires et traitements	6 528	6 528	5 078	-22,2 %
Charges sociales	1 772	1 772	1 113	-37,2 %
Dotations aux amortissements	0	0	2 073	-
Provisions pour risques et charges	33 000	33 000	23 118	-29,9 %
Autres charges	668	9 879	13 796	39,7 %

Baisse des dépenses malgré l'augmentation des loyers et des aides directes

Les charges d'exploitation baissent, de 106 396 € à 91 435 €, soit -14,1 %, en corrélation avec la diminution des produits. Cela a néanmoins permis de soutenir les actions de l'association, ainsi :

POUR LES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Mieux accueillir les demandeur-se-s d'asile et les bénévoles en augmentant l'offre de locaux fonctionnels, pour aller au-delà des bureaux mis gratuitement à notre disposition par la mairie de Paris qui demeuraient insuffisants en quantité et en flexibilité horaire. Le poste loyer est ainsi passé de 17 028 € en 2019 à 22 546 € en 2020 (+5 518 €, soit +32,4 %), hausse correspondant :
 - aux bureaux de la rue Laffitte sur l'année entière,
 - au local de l'Ardhis au 18 rue Henri Chevreau aménagé pendant l'été (partie passée directement en charge 2 810 € en entretien réparation),
 - et la part des espaces arrêtés chez Acceptess-T en début d'année.

Le poste loyer prend néanmoins en compte un effacement gracieux de loyer par Paris-Habitat pendant la période de confinement, locaux alors en travaux et donc inutilisés.

- Maintenir, malgré la fin de son financement, une activité d'accompagnement avec les demandeur-se-s d'asile en région, en prenant en charge leurs dépenses d'hébergement et de transport lors de leur venue à Paris pour des entretiens avec l'Ardhis, ou des convocations à l'Ofpra ou à la CNDA. L'Ardhis a par ailleurs renoncé aux places louées par contrat dans un centre à La Courneuve.
 - Les dépenses de déplacements sont de 2 839 euros, contre 4 446 euros en 2019, soit -36 %.
 - Les hébergements sont passés de 7 795 euros à 2 641 euros, en diminution de 66 %.

La diminution est en grande partie liée aux reports induits par la crise sanitaire.

- Continuer à soutenir l'activité de l'équipe de football et des activités sportives quand c'était possible. Les cotisations à la fédération se sont élevées à 1 018 euros, mais les achats d'équipements sportifs sont passés de 2 990 euros à 1 227 euros d'une année sur l'autre.
- Rester en soutien en plaidoyers : les honoraires de 2020, 655 euros, correspondent à l'assistance à la rédaction du bail de la rue Chevreau et de traductions de décisions de justice étrangères, tandis qu'il y a eu peu d'actions juridiques au Conseil d'État en 2020.
- Enfin, la réutilisation des supports de communication (brochures, guides) réalisés en 2019, a conduit à réduire les dépenses, de 3 238 € en 2019 à 700 € en 2020. Le coût des modules de formation lancés se retrouvera en 2021.

POUR LES SALAIRES, CHARGES SOCIALES

- Ce poste correspond aux embauches en CDD, en 2019, d'une personne pour développer des outils pédagogiques de formation sur la compréhension des titres de séjour et l'édition d'un guide pratique pour le pôle Couples, et en 2020-2021, d'une ingénieure pédagogique pour la mise en place des modules de formation. Les dépenses de personnel passent de 8 301 € à 6 190 euros, -25 % uniquement dus au phasage différent des périodes d'embauche.

POUR LES AMORTISSEMENTS

- Pour la première année, l'Ardhis a investi de manière importante au 18 rue Henri Chevreau avant de s'installer, pour un montant global – matériel de bureau et informatique compris –

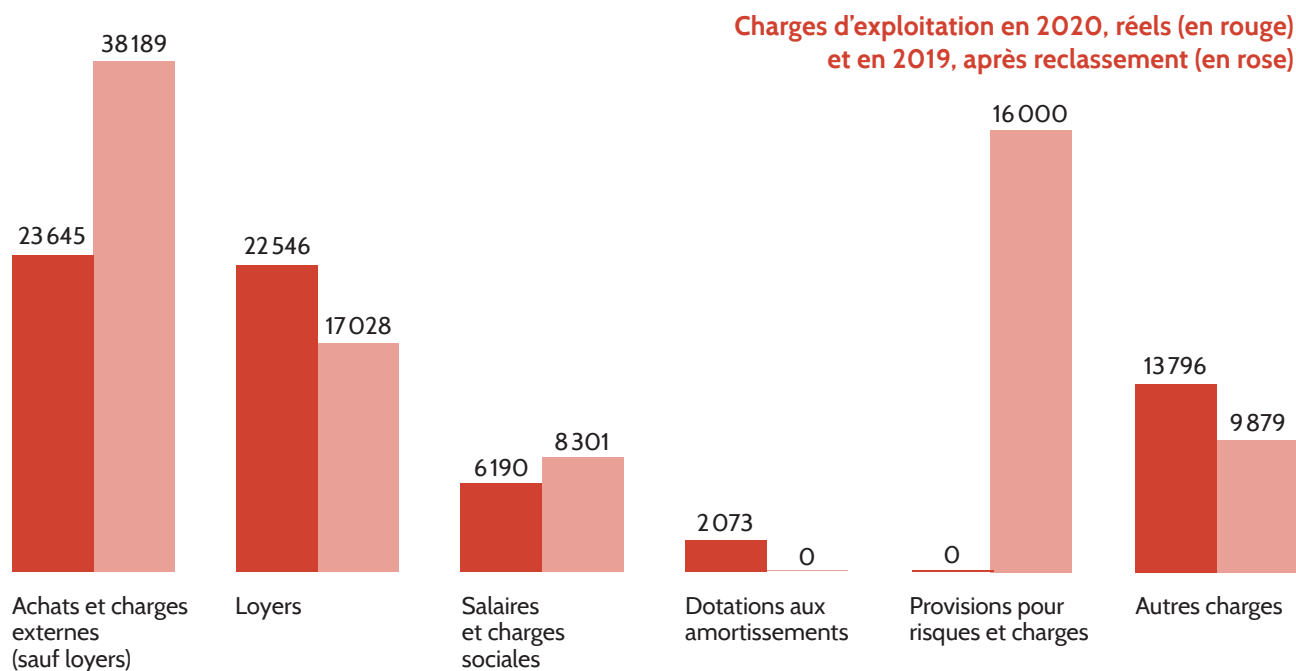
de 35 893 euros. Les durées d'amortissement varient de trois ans (informatique) à sept ans (réaménagement du local). La dotation pour 2020 s'élève à 2 073 €.

POUR LES PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

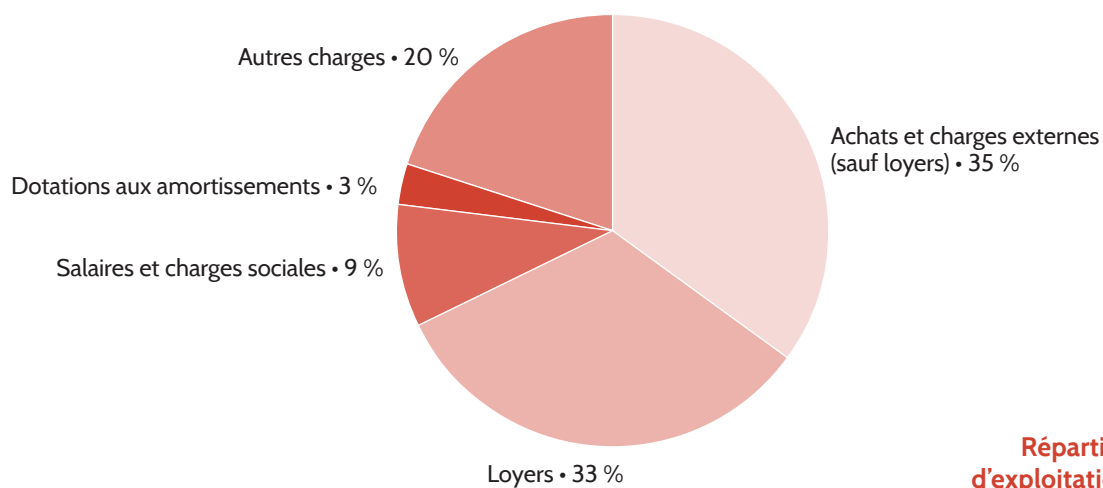
- Les engagements à réaliser sur les subventions reçues, reportés d'une année sur l'autre, sont portés de 23 118 euros, contre 16 000 euros en 2019.
- Aucune provision complémentaire n'a eu besoin d'être constituée en 2020 (17 000 en 2019, dont 3 500 euros ont été repris en 2020 sur le déménagement du boulevard Barbès).

POUR LES AUTRES CHARGES

- Après une forte hausse en 2019, les aides directes ont augmenté, principalement par la mise en place d'un système d'aide alimentaire directe aux personnes les plus vulnérables pendant le confinement : 8 813 € en 2020 contre 1 577 € en 2019.
- En revanche, les aides attribuées pour le financement du transport, Navigo ou tickets, ont baissé de 7 323 € en 2019 à 3 830 € en 2020. Cette baisse n'est que conjoncturelle, puisque l'accès aux réductions transports, liées à l'obtention de la CMU, *a minima* trois mois après l'enregistrement, s'ajoute aux conséquences de l'augmentation des refus des conditions matérielles d'accueil (CMA) par l'Ofii. Ces dépenses sociales font l'objet de procédures précises afin d'en maîtriser l'effort financier.



La répartition des charges d'exploitation en 2020 par nature est la suivante :



Analyse des flux de trésorerie

L'année 2020 a été marquée par l'investissement dans les nouveaux locaux de la rue Chevreau. Cet investissement a été financé aux 2/3 sur fonds propres et pour 1/3 par un emprunt bancaire contracté auprès du CIC, la trésorerie nette baissant ainsi de 19 254 €.

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	
Excédent de l'exercice	3 738
Dotation aux amortissements	2 073
Variation des provisions	3 708
Variation besoin fonds de roulement	-2 901
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	6 618
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT	
Investissements	-35 893
Dépôt de garantie loyers	-2 750
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À L'INVESTISSEMENT	-38 643
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT	
Emprunt bancaire	13 991
Remboursement emprunt bancaire	-1 220
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ À OPÉRATION DE FINANCEMENT	12 771
TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	56 907
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	37 653

Contributions volontaires

Bénévoles

L'association fonctionne en totalité avec des bénévoles. Leur contribution est évaluée à 26 663 euros pour les bénévoles du pôle Couples et à 201 699 euros pour les bénévoles du pôle Asile. Pour la participation aux activités, les contributions s'élèvent à 9 375 euros. Au total, les contributions des bénévoles s'élèvent à 237 737 euros.

Mise à disposition de locaux

La mairie du X^e arrondissement met à disposition de l'association trois bureaux, qui ont été occupés pendant l'année 2020 quand la situation sanitaire le permettait. Les bénévoles bénéficient de l'accès à la maison des associations du X^e arrondissement. Ces mises à disposition gratuites de biens sont estimées à 7 500 euros.

Au total les contributions volontaires s'élèvent à 245 237 euros.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	7 ans
Matériel de bureau et informatique	De 2 à 3 ans
Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

L'association ne maintient pas de stocks à évaluer ou à déprécier.

CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels sont conformes à la réglementation comptable spécifique aux associations de loi de 1901 émise par le Comité de la réglementation comptable (CRC), obligatoires au 1^{er} janvier 2020. Les ajustements effectués pour s'y conformer en 2020 sont mineurs et non significatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les frais de recherche et développement ne sont pas activés et passés directement en charge au cours de l'exercice. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie. Le matériel informatique, souvent d'occasion, est déprécié sur une durée de deux à trois ans. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles seraient dépréciées s'il existait un risque de non-recouvrement.

États des immobilisations et des amortissements

Tableau comptable des immobilisations et amortissements - 2020

Nom de l'entreprise	ARDHIS
Adresse	18 rue Henri Chevreau, 75020 Paris

Immobilisations

Compte immobilisation	Valeur en début d'exercice	Immo. acquise durant l'exercice	Immo. cédées durant l'exercice	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations Inc. : brevets licences logiciels concessions	210.00	0.00	0.00	210.00
Immobilisations Corps. Autres	0,00	35 893.27	0.00	35 893.27
Total classe	210.00	35 893.27	0,00	36 103.27

Amortissements

Compte amortissement	Valeur en début d'exercice	Immo. acquise durant l'exercice	Immo. cédées durant l'exercice	Valeur en fin d'exercice
Amortissement : autres immobilisations Corps	0.00	2 072.90	0,00	2 072.90
TOTAL CLASSE	0.00	2 072.90	0.00	2 072.90
TOTAL	210,00	37 966.17	0.00	34 030.37

États des provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provision pour déménagements	7 000		3 500	3 500
Provision pour actions juridiques de plaidoyer engagées en 2019	10 000			10 000
Provisions pour engagements à réaliser sur les subventions reçues	16 000	23 118	16 000	23 118

État des dettes

	Montant brut	1 an au plus	Plus de 1 an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	12 871	3 425	9 446	9 446	
Fournisseurs et comptes rattachés	156	156			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 791	2 791			
Remboursement de frais bénévoles	1 192	1 192			
TOTAL GÉNÉRAL	17 010	7 564	9 446	9 446	
Emprunt bancaire souscrit en cours d'exercice	13 991				
Emprunt bancaire remboursé en cours d'exercice	1 120				